

SECTION NATATION

La piscine de Villette nous ouvre ses portes à partir du 11/09/2025

La section natation vous donne rendez-vous tous les jeudis de 18h15 à 19h30 à la piscine de Villette de Vienne

Vous profiterez d'une eau à 27/28°C toute l'année et pourrez nager en toute tranquillité.

Trois couloirs sont dédiés à la nage et l'autre moitié du bassin reste en baignade libre (planches, frites et autres accessoires seront disponibles).

Vous bénéficierez de cours dispensés par des maîtres-nageurs sauveteurs (des groupes de niveaux seront formés par les MNS*):

De 18h15 à 19h:

- Pour les enfants de 6 à 13 ans (2 groupes)
- Aquagym

De 19h à 19h30:

Pour ado et adultes (3 groupes)

Les tarifs saison 2024-2025

Agents raf :

- Cotisation individuelle : 66 €
- La deuxième personne de la famille (adulte ou enfant) : 22 €
- Par enfant supplémentaire (enfant à charge de moins de 21 ans) : 11 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans
- > Personnel extérieur : les personnes des entreprises extérieures sont admises dans la limite des places disponibles
 - Retraité TOTAL : cotisation individuelle : 80 €
 - Petits enfants d'agent TOTAL : cotisation individuelle : 90 €
 - Personnes des entreprises extérieures : cotisation individuelle : 90 €

*MNS: Maître Nageur Sauveteur / Maître Nageuse Sauveteuse

Paiement par virement avec le RIB ci-dessous En précisant nom-prénom-inscription TSF natation

TOTAL Classification: Restricted Distribution

TOTAL - All rights reserved



Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque Guichet N° compte Clé Devise Domiciliation 10278 07307 00055023607 66 EUR CCM SAINT FONS

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8073 0700 0550 2360 766

BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)

Domiciliation CCM SAINT FONS 85 AVENUE JEAN JAURES 69190 ST FONS

TSF NATATION
PLATEFORME DE FEYZIN
CS 76022
69551 FEYZIN CEDEX

4 04 37 70 39 24

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

Règlement intérieur du centre nautique et de la section TSF Natation :

- L'apprentissage, le perfectionnement et l'appréhension de la natation doivent se faire de façon ludique, agréable et en sécurité (ceinture de flottaison, planche, frites pour débuter et en fonction du programme de la MNS... par la suite ceux-ci peuvent en enlever au fur et à mesure de l'apprentissage)
- Les parents peuvent profiter du bassin pour accompagner et s'amuser avec leurs enfants de moins de 6 ans mais aussi les plus grands.
- Les cours débutants sont proposés aux enfants qui ont 6 ans et +.
- En cours d'année, si les parents estiment que leurs enfants de moins de 6 ans ont des notions de flottaison et d'aisance aquatique, la MNS pourra les évaluer. Elle décidera de la possibilité de les intégrer ou pas à la section des débutants (« apprentissage de la nage »)
- Les parents qui accompagnent leurs enfants au cours, doivent les confier aux MNS.
 S'ils ne souhaitent pas se baigner ou participer à l'aquagym, ils peuvent s'asseoir sur les bancs qui se situent juste après le pédiluve sur la gauche. Pour la sécurité, il est interdit de se positionner derrière les plongeoirs ou la partie droite de la piscine afin de faciliter la circulation des MNS et des enfants.
- Le stationnement des véhicules sur le parking du centre nautique doit se faire en bataille et non le long du mur, afin de laisser de la place à tout le monde.